



Je voudrai savoir comment faire venir mon mari en france

Par **nadia**, le **28/03/2009** à **12:32**

JE SUIS FRANCAISE ET J4HABITE EN ALGERIE JE ME SUIS MARIER LE 27/05/2008 AVEC UN ALGERIEN ET ON C MARIER AU CONSULAT ON AS LE LIVRET DE FAMILLE FRANCAIS LES ACTS DE MARIGES FRANCAIS . ET LA JE SUIS EN FRANCE ET JE VOUDRAI QUE MON MARI POURA ME JOINDRE ET JE NE C4EST PAS QUOI FAIRE JE NE PAUT PAS RESTER SANS LUI ICI ET EN PLUS JE SUIS ENCEINTE ET JE VAIS ACCOUCHER LE MOIS DE MAI SIL VOUS PLAIT AIDER MOI JE C4EST PAS QUOI FAIRE ON AS DEPOSER UN DOSSIER DE VISA LE 19 MARS 2009 ET ILS DEVAIS NOUS REPONDRE DANS UNE SEMAINE ET LA ON RIEN RECU JE M4INKIETE ET JE NE C'EST PAS QUOI FAIRE SIL AURA UN REFU COMMENT JE FAIT. merci de me repondre

Par **helene1485**, le **22/04/2009** à **11:02**

Une fois que tu aura accouché, si il habite en france il pourra avoir ses papiers en tant que parent d'enfant francais.(pour mon mari c' le cas).

Par **amanda101**, le **27/04/2009** à **15:19**

J AI DES REPONSE A TOUTES VOS QUESTIONS QUI VOUS TRACASSE SOYEZ TRANQUILLE ET S EST GRATUIT JE SUIS DES VOTRES PRENNEZ BIEN ET AVEC ATTENTION CONNAISSANCE DE CE MESSAGE ET FAITES S' EN BON USAGE.rnrnje vais

vous aidé suite à mes recherches sur le net je vais vous donné l'adresse d'un site Internet des lois des étrangers en France sur ce site tu trouve tout ce que tu veux sa ne servira même plus a rien de poser des questions ici donc c'est un site de l'administration française et des nouvelles lois.

tu part d'abord dans le site Internet www.service-public.fr en suite tu va tombé sur la page d'accueil puis tu clique sur étrangers en France puis tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir et auquel sera écrit nouvelle loi sur le droit des étrangers en France et sa sera écrit en rouge ensuite en dessous de ce mots tu vas voir écrit en bleue la loi numéro 2007-1631 tu clique dessus en suite tu auras une nouvelle page qui va s'ouvrir tu vas l'agrandis en suite tu cliquera sur la phrase suivante (code de l'entrée et séjour des étrangers) qui sera écrit en bleue et souligné ensuite tu auras une autre page qui va s'ouvrir tu cliqueras encore sur la phrase suivante qui sera écrit en noir en grand caractère (code de l'entrée et séjour des étrangers et du droit d'asile) après avoir cliqué dessus tu aura encore une nouvelle page qui va s'ouvrir et la alors tu pourra commencé a chercher la réponse a ta question tu trouvera toutes les lois qui concernent les étrangers et leur droits et autre encore .

ce site auquel il y a tous ces droits des étrangers est le site , www.legifrance.gouv.fr mais je prefere que tu passe par la démarche que je t'ai dis avant parce que si tu par directement sur ce site des lois legifrance tu auras du mal à te retrouvé par rapport à tes recherches les lois seront moins détaillé pourtant si tu passe comme je t'ai di tu trouveras tout de suite ce que tu veux sur les lois des étrangers.

et aussi quand tu seras sur les lois ajoute au favorite la page de tes recherches ou bien tu imprime directement ceux qui t'intéresse c'est mieux au moins tu l'aura toujours avec toi c'est important.

je vous embrasse tous cher lecteur.

NB dans ce site tu a toutes les réponses a tes questions et pas besoins de payer un avocat pour poser les questions qui te tracasse je vous souhaite bonne lecture a tout ce qui verront ce message aussi.

Je vous aime.